

## Une lettre qui dérange... et qui choque !

Nous avons été interpellés par plusieurs d'entre vous suite à l'envoi de la lettre invitant nos membres à poursuivre leurs efforts, voire accélérer leur rythme d'inscription en vue de l'atteinte des cibles de l'entente sur l'accessibilité.

Pour l'Exécutif de l'Association, en tant représentant de vos intérêts, la décision de vous envoyer cette correspondance n'a pas été facile à prendre.

### Elle s'appuyait sur 2 convictions :

#### N° 1

Nous voulions sensibiliser nos membres à la menace réelle que constitue la loi 20, dont plusieurs articles sont actuellement en suspens.

#### N° 2

Nous sommes convaincus que les médecins de CLSC ont la capacité de contribuer à l'atteinte des cibles que prévoit l'entente sur l'accessibilité pour éviter que la loi 20 ne s'applique et conséquemment qu'elle soit abrogée.

Il faut mentionner que notre démarche auprès de vous s'inscrivait en cohérence avec des actions qui sont déjà menées sur le terrain, soit par le DRMG ou encore par les associations régionales.

### MEA CULPA

Certains d'entre vous nous ont signalé l'inexactitude des données mentionnées dans leur correspondance.

Pour cet envoi, nous avons utilisé les données qui nous ont été fournies par la R.A.M.Q.

Notre erreur a été au niveau de la formulation utilisée pour vous communiquer vos chiffres d'inscriptions.

En effet, au chapitre du bulletin individuel du **nombre d'inscriptions entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2016 nous aurions dû indiquer qu'il s'agissait du résultat net des inscriptions réalisées au cours de la dernière année, c'est-à-dire les inscriptions réelles auxquelles sont soustraits les désinscriptions et les décès en cours d'année.**

Notre erreur en a choqué certains parmi vous et nous tenons à nous en excuser.

### Une lettre choquante !

Le ton de cette lettre a choqué plusieurs d'entre vous. Nous vous sollicitons tous à faire un effort supplémentaire incluant certains membres dont le nombre d'inscriptions dépasse les 1000 patients. Il nous est difficile de communiquer personnellement avec chacun d'entre vous et de moduler notre propos selon votre situation.

Quoi qu'il en soit, notre souhait était de sensibiliser nos membres, et davantage ceux qui ont moins de 500 patients, d'accélérer leur rythme d'inscription et de contribuer significativement aux efforts pour éviter l'application de la loi 20.

Ce groupe fait d'ailleurs l'objet d'une attention particulière aux yeux du MSSS.

Nous sommes conscients que les médecins qui ont déjà un nombre d'inscriptions considérables ne peuvent viser le même rythme, mais leur contribution est toujours la bienvenue.

### En conclusion

L'AMCLSCQ est inquiète des répercussions que pourrait avoir une application aveugle de la loi 20 sur ses membres après le 31 décembre 2017 si les cibles d'accessibilité ne sont pas atteintes. Encore plus si les médecins de CLSC ne sont pas au rendez-vous en affichant une contribution non significative à l'atteinte des cibles.

L'application de la loi 20 aurait des impacts majeurs pour nous que ce soit au chapitre de notre rémunération, mais aussi de notre autonomie professionnelle.

Nous demeurerons convaincus que chacun d'entre nous est en mesure d'identifier une marge de manœuvre qui lui permettra d'inscrire un plus grand nombre de patients.

### C'est l'appel que nous avons lancé!